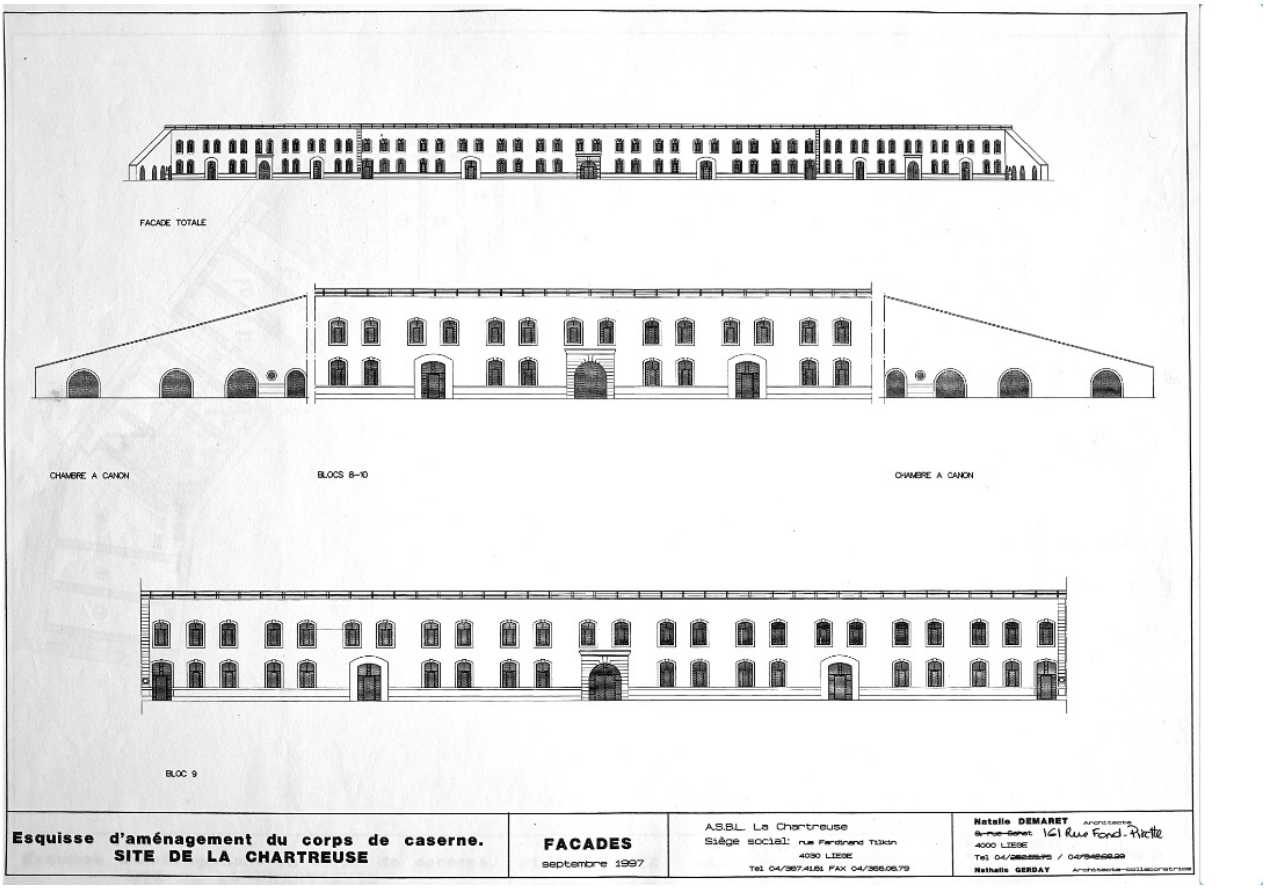
Dossier de classement du fort en tant que monument

L'ancien fort de la Chartreuse est située dans la zone classée comme ***site*** depuis le 31 octobre 1991. Les bâtiments du fort et les remparts sont certes classés mais pas comme ***monument*** historique.

Le 16 juillet 2018, le conseil d'administration de l'**ASBL La Chartreuse** a adressé à la **Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles** une lettre relative au classement en tant que monument d'une série d'éléments du fort, venant en complément du dossier en cours. **Lire ce courrier**.

Les annexes mentionnées dans la lettre sont consultables, par exemple lors d'une visite à l'arvô… Dans celles-ci figure l'esquisse d'aménagement du corps de caserne réalisée par l'architecte Natalie Demaret en 1997 dans le cadre de notre projet d'aménagement du site. Notre avis n'a pas changé. Nous souhaitons que les casernes retrouvent leur aspect d'origine: un seul étage.



Esquisse d'aménagement du corps de caserne (Natalie Demaret). Cliquez pour agrandir.

Le 3 aout dernier, nous avons reçu confirmation de la CRMSF que notre envoi avait bien été intégré dans leur dossier.

André Rombauts,